



PROCES-VERBAL N°01/26
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026 A 20H00

Présents : GINDRE D., BUSSIÈRE P., VACELET J., VERDENET P., RICHARD M.C., CERIGNAT N., JACOTEY F., MIGER G., PAILLARD A., MELET J., CHEVALIER M., GIET S., DRUET M.

Excusés : FRATER P.

Secrétaire séance : JACOTEY F.

ORDRE DU JOUR

I] APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 DECEMBRE 2025 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II] COMPTES-RENDUS DE DELEGATIONS :

Syndicat des eaux : Assemblée générale du 5 février 2026 : M. VERDENET : Depuis l'été 2025, l'ARS surveille la présence de PFAS (polluants éternels) dans l'eau de distribution.

Cette eau a présenté sur le puits de St Ylie, la présence de PFAS à un taux légèrement supérieur à la norme standard établie en France de 0,1Mg/litre d'eau avec des taux de 1,109 à plusieurs reprises.

Le puits de Brevans a présenté en début d'année des traces de ces polluants aussi, mais en très faible quantité.

Le syndicat a souhaité informer les administrateurs de la présence cette pollution toutefois l'eau reste largement consommable et largement au-dessous des seuils critiques.

L'ARS consultée n'a pas jugé utile de mettre en œuvre une communication tenant compte des taux très faibles enregistrés

Augmentation des tarifs du prix de l'eau :

Le tarif de l'eau qui n'a pas évolué depuis 2011 va augmenter de 28,50 à 35 euros pour l'abonnement et de 0.56 à 0.70 euros le m³.

III BUDGET : Approbation du CFU (Compte Financier Unique) : Délibération

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un document budgétaire et comptable **obligatoire** qui fusionne le compte administratif (ordonnateur) et le compte de gestion (comptable public). Après avoir présenté ce document notamment les résultats de l'exercice 2025, le Maire a quitté la salle et a donné la présidence à l'adjointe, Mme BUSSIÈRE, pendant le vote. Compte Financier Unique voté à l'unanimité.

BUDGET : Affectation du résultat 2025 : Délibération

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2026 l'excédent de fonctionnement 2025 d'un montant de 223 021.52 € et le déficit d'investissement 2025 d'un montant de 151 072.02 €

IV] AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES entre la Commune de Brevans et l'Association Foncière de Remembrement : délibération

La commune de BREVANS réalise une mission de secrétariat à profit de l'association foncière de remembrement de Brevans ainsi que la fourniture de l'outil informatique et les services nécessaires à l'exercice de cette mission. Le conseil municipal approuve la convention de prestations de services avec l'association foncière pendant un an à compter du 1^{er} janvier 2026 avec renouvellement par tacite reconduction, avec versement d'une subvention annuelle de 1000 € de l'AF à la Commune. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Demande de subvention Serre vivante : cette association sollicite les communes pour le versement d'une subvention de 200 € pour contribuer à l'équilibre de leur budget et de leurs manifestations. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable.

Ecole : L'effectif des élèves devrait rester stable en septembre 2026 avec 60 enfants prévus. Demande de crédits de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des trois classes pour 2026 : fournitures, cadeaux collectifs de Noël, transports, interventions musique, pharmacie, maintenance photocopieur, achat matériel de motricité, bac à compost, récupérateur de pluie, carrés potagers. Une subvention de 60 € par enfant est sollicitée pour le séjour en classe de découverte à Bellecin.

Réunion cuivre : la fermeture commerciale du réseau cuivre (ADSL et ligne téléphonique classique hors box internet) est fixée au 31 janvier 2026. Le cuivre sera coupé en janvier 2029.

Recensement population : la population municipale est de 668 habitants (comprenant les personnes ayant leur résidence habituelle sur Brevans). La population comptée à part est de 16 habitants (comprenant les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune : études, maisons de retraites, etc...) soit une population totale de 684 habitants.

Réponse courrier du département : Suite à la dernière séance du conseil, il a été demandé d'intervenir auprès du Président du Conseil Départemental pour limiter, sur la RD 973 entrée Dole, la vitesse à 70 Km/h et/ou installer des bandes rugueuses pour faire ralentir les véhicules lors de l'aménagement du carrefour de la RD973/RD358. Réponse du Département : des travaux seront entrepris cette année afin de sécuriser cette intersection notamment la modification des îlots et la matérialisation des voies de tourne-à-gauche sur la RD973 par la pose de bordures. Il faut attendre la réalisation de ces travaux avant de décider d'une éventuelle mesure de réduction de la vitesse. Concernant les bandes rugueuses, celles-ci ne seraient envisagées qu'en dernier recours.

Tour de garde élections municipales : Le maire fait passer aux élus la feuille de tour de garde pour les élections municipales afin que chaque personne se positionne.

Questions posées par les conseillers municipaux :

M. VERDENET s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de détecteurs de fumées dans les bâtiments scolaires. L'employé communal posera la question à l'entreprise qui doit intervenir pour la vérification des extincteurs très prochainement.

Mme BUSSIERE fait observer que depuis que le gravier a été étendu vers la halle, l'eau arrive vers son portail. M. VERDENET précise qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise ORTELLI pour remédier à cet état de fait ainsi que vers le chemin desservant les maisons et autour des bacs à verres et papiers.

Séance levée vers 21h10
Le secrétaire de séance,
Frédéric JACOTEY



Le Maire, Denis GINDRE

